



DELIBERATION N° 017
ETUDES POUR LE RENOUELEMENT
DES AUTORISATIONS DE DRAGAGE
PORT DES SABLES D'OLONNE - PORT DE L'HERBAUDIÈRE
ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2022

Le port des Sables d'Olonne ainsi que le port de l'Herbaudière constituent des zones de décantations privilégiées pour la sédimentation des particules en suspension ou en transit et notamment des sables en entrée et chenal de ces deux ports. Ces accumulations de sédiments nécessitent des opérations de dragage récurrentes et ces travaux font l'objet d'autorisations préfectorales au titre de la Loi sur l'Eau. Les arrêtés préfectoraux autorisant ces opérations prendront fin au 27 janvier 2024 pour le port des Sables d'Olonne et au 31 décembre 2023 pour le port de l'Herbaudière.

L'objet de la prestation porte sur les études, l'élaboration des dossiers administratifs et le suivi de leurs instructions, en vue du renouvellement des autorisations de rejet en mer des déblais de dragage.

L'estimation de la prestation pour le port des Sables d'Olonne ressort à 83 612.50 € HT.

Organismes	Taux de participation	Montant HT
Conseil Départemental	50,00%	41 806,25 €
CCI autofinancement	50,00%	41 806,25 €
TOTAL HT		83 612,50 €

L'estimation de la prestation pour le port de l'Herbaudière ressort à 82 865.55 € HT.

Organismes	Taux de participation	Montant HT
Conseil Départemental	50,00%	41 432,78 €
CCI autofinancement	50,00%	41 432,78 €
TOTAL HT		82 865,55 €

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le lancement des études pour le renouvellement des autorisations de dragage pour le port des Sables d'Olonne et le port de l'Herbaudière

Quorum : 19
Votants : 24
Votes "pour" : 24
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée